# BULLETIN AGRPN

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA POLICE NATIONALE

JUIN 2021

AGRPN

ENTRAIDE SOLIDARITE








BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA POLICE NATIONALE

# BULLETIN
# DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA POLICE NATIONALE
# AGRPN

Parution Juin 2021
**Directeur de la publication :**
J. BABOURAM
Bulletin d'information de l'Association Générale des retraités de la Police Nationale.

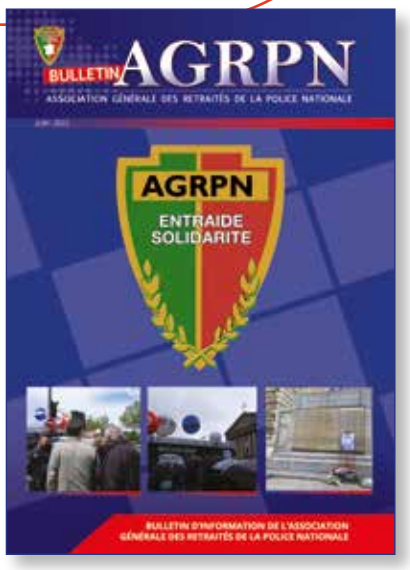
Association déclarée
à la Préfecture de Police
conformément à la loi
du 1er juillet 1901
sous le n°1820 - JO du 19.06.96
N°ordre 90/2409
N°dossier 095825P
N°ISSN : 2257-3534
2bis, rue Dupont de l'Eure
75020 PARIS
Tél. 01 40 30 76 67
Fax 01 43 67 23 27
Email : *secretariat@agrpn.fr*
Dépôt légal à parution

MEDIAPRINT

**Création - Imprimeur** :
ZAC St Martin - 23, rue B.Franklin
84120 PERTUIS
Tél. 04 90 68 65 56
Fax 04 86 85 51 24

## SOMMAIRE

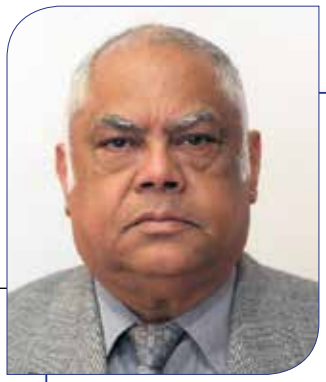
Edito du président, Jean BABOURAM ..... 3
Cinq jours après le meurtre d'Eric MASSON ..... 4
Histoire de la Police ..... 5
Des microbes et des hommes ..... 7
Grand Livre de l'Uniforme de Gardien de la Paix ..... 10
Interview de Gérard HUBERT ..... 11
Collection d'Insignes et de casquettes ..... 12
Protection sociale complémentaire ..... 16
Le corps social est mis à mal ..... 18
Un adhérent nous fait part de ses difficultés ..... 20
Communications du Bureau ..... 22
Nécrologie ..... 23




**CONTACT AGRPN PAR COURRIEL :**
secretariat@agrpn.fr

**COURRIER POSTAL :**
2 bis rue Dupont de l'Eure
75020 - PARIS

# Edito



Le Président,
**Jean BABOURAM**

Nous vivons une période difficile résultant de la situation sanitaire mondiale qui ne nous a pas épargnée dans cette turbulence économique et sociale.

Le dernier rempart entre le peuple et l'Etat SONT LES FORCES DE L'ORDRE, or ces derniers temps, les forces de sécurité n'ont jamais été aussi malmenées par une délinquance qui profite de la faiblesse de nos institutions qui n'ont pas été suffisamment financées : la police, la justice et la santé.

Nous n'avons jamais vu autant de crimes, d'agressions et d'incivilités dans une si courte période, telles que les attaques contre les forces de l'ordre ayant entrainé la mort de deux policiers en une semaine, les féminicides en grand nombre et des exactions perpétrées au nom d'une religion.

La situation sanitaire et sociale a généré de la détresse humaine et de la haine qui font ressortir la part sombre de beaucoup d'individus.

Ces derniers profitent des défaillances de la gestion régalienne de l'Etat qui n'est plus en mesure d'assurer la sécurité de nos compatriotes.

Après avoir géré la sécurité et le système de santé du pays comme une entreprise en privilégiant l'aspect économique plutôt que les besoins, nos technocrates n'ont pas assimilé la notion de SERVICE PUBLIC qui est d'être au service du public, et non pas une entreprise de service, devant par nature générer des bénéfices. La paix et la santé publique ont un coût financé par le contribuable pour se protéger et se soigner.

Tout individu ayant une sensibilité humaine ne comprend pas la manière dont nos dirigeants gèrent le quotidien du peuple qui souffre, subit le désastre de l'insécurité et de la détresse humaine.

Personne n'est épargné : les anciens (retraités), les travailleurs (particulièrement les demandeurs d'emploi) et les jeunes (étudiants) qui rejoignent les rangs de la précarité pour ne pas dire de la misère. Les associations qui gèrent l'aide alimentaire n'ont jamais été autant sollicitées.

Le coût de la vie augmente pour se loger, se nourrir et pour les besoins du quotidien, pendant que les technocrates travaillent sur notre appauvrissement en diminuant nos revenus avec un terme qui est au goût du jour «réformer», si cela veut dire selon le dictionnaire (corriger en supprimant ce qui est nuisible) mais aussi (retirer du service, reconnaître comme inapte). Quand on regarde de plus près, je comprends qu'ils veulent retirer la joie de vivre et le bonheur pour mieux servir ceux qui en ont le moins besoin.

Les anciens qui ont besoin de la protection sociale sont exclus de la prise en charge de la complémentaire santé, qui doit être en partie financée par l'Etat pour les actifs.

Les jeunes et surtout les étudiants qui n'ont pas des parents pouvant les aider sont obligés de travailler pour financer leurs études.

Ceux qui sont privés d'emploi, les chômeurs, se voient amputer de leurs indemnités dans cette période où les entreprises ont du mal à embaucher pas forcément de leur fait car la reprise n'est pas encore au rendez-vous.

Plutôt que d'exceller dans la communication, nos dirigeants devraient plutôt dépenser leur énergie en évitant d'amplifier la dégradation des conditions de vie de nos compatriotes ; surtout que nous constatons les dégâts provoqués par l'excès de communication particulièrement les réseaux dits sociaux qui alimentent plus la haine que l'amour.

Pour couronner le tout, la dernière trouvaille du Chef de l'Etat c'est de consulter les Français en faisant le tour de France, pour nous distiller du Coluche « dites-moi ce dont vous avez besoin, je vous expliquerai comment vous en passer «une campagne déguisée au frais du contribuable ».

# CINQ JOURS APRÈS LE MEURTRE DU BRIGADIER Eric MASSON



**Cinq jours après le meurtre du brigadier Eric Masson lors d'un contrôle antidrogue à Avignon, le gouvernement a promis de durcir les peines à l'encontre des agresseurs de policiers. Un projet de loi antiterroriste a été mis en avant au lendemain de l'assassinat d'une fonctionnaire à Rambouillet.**

De même, l'exécutif annonce une modification des règles de l'irresponsabilité pénale, à la suite de l'émotion suscitée par **l'impasse judiciaire après le meurtre de Sarah Halimi**. Cette volonté de répondre par une loi à chaque choc suscité par un fait de société violent contredit les déclarations d'Emmanuel MACRON qui, avant son élection, s'était déclaré hostile à une politique dictée par « la tyrannie des événements ».

**Pareille frénésie législative vise à répondre à l'anxiété de la population dans le contexte de la campagne des élections régionales** dominée par le thème sécuritaire sous la pression de la droite et de l'extrême droite.

Cet engrenage est dangereux car il accrédite deux idées fausses : **celle selon laquelle la loi peut tout régler et celle qui présente la justice comme laxiste.** Au prochain fait divers dont toutes les circonstances n'auront pas été anticipées par un texte, la déception est garantie, au risque de conforter le **« sentiment d'insécurité ».**

La loi n'est pas faite pour répondre à l'émotion de l'instant, fût-elle justifiée. Qui peut soutenir que l'allongement annoncé de la peine de sûreté pour les auteurs de crimes visant des membres des forces de l'ordre aurait dissuadé le meurtrier d'Avignon ?

**Alors que « la sécurité et la lutte contre le terrorisme » sont jugées prioritaires par 72 % des Français, ces thèmes méritent mieux qu'une surenchère politicienne.** Il ne s'agit pas seulement d'accorder les moyens nécessaires aux forces de l'ordre et à la justice, mais d'impliquer élus et citoyens.

La gauche, longtemps angélique sur le sujet, a fini par reconnaître, dans sa majorité, à quel point la sécurité est une protection dont manquent les plus faibles. Parmi les nombreux sujets sécuritaires à traiter, celui des stupéfiants apparaît crucial.

**Leur trafic finance des pans entiers de la population de certains quartiers**, tout en alimentant violence et armement. Dans ce domaine complexe, une réalité s'impose :
**« L'échec de la politique répressive menée depuis cinquante ans tant en termes de sécurité que de santé publique.»**

Ce constat vient d'être posé par une mission d'information parlementaire sur les usages du cannabis. La prohibition n'empêche pas les Français d'être les plus gros consommateurs de cannabis d'Europe, ni des produits de plus en plus toxiques de circuler ni le crime organisé de prospérer.

**Le phénomène, qui gangrène la société et abîme de nombreux jeunes, mérite autre chose que des coups de menton préélectoraux.**

Le « grand débat national » promis par Emmanuel MACRON est une nécessité. Il est regrettable que le président de la République ait semblé le refermer avant même qu'il ait commencé, en excluant la dépénalisation du cannabis. **Une hypothèse éclairée par les expériences étrangères – notamment au Portugal –, à laquelle M. MACRON se disait ouvert avant son élection, et que n'excluent plus certains élus de droite.**

La question des drogues, enjeu à la fois sociétal, sanitaire, policier et géopolitique, n'est soluble ni dans les slogans simplificateurs ni dans le tout-répressif. Après des années d'impasse, les Français sont prêts à cette discussion. Raison de plus pour l'engager au plus vite et sans tabou.

# HISTOIRE DE LA POLICE

**Ainsi, COLBERT disait au roi « il faut que notre Lieutenant de police soit un homme de simarre (robe de magistrat) et d'épée et si la savante hermine de docteur doit flotter sur ses épaules, il faut aussi que son pied résonne le fort éperon de chevalier, qu'il soit impassible comme le magistrat et le soldat, intrépide, qu'il ne pâlisse pas devant les inondations du fleuve et la peste des hôpitaux, non plus que devant les rumeurs populaires et les menaces de vos courtisans**

Il proposa au Roi un membre du corps des Maîtres des Requêtes après avoir remarqué ses qualités d'intégrité et de discrétion, ses connaissances juridiques, sa compréhension des problèmes économiques et financiers et sa puissance de travail. Le patronyme de ce dernier était « Nicolas » auquel ses ancêtres avaient adjoint celui de « La Reynie », nom d'une terre qu'ils possédaient près de Limoges. . Le roi Louis XIV ratifia ce choix et nomma aux fonctions de « Lieutenant de Police de la Ville, Prévôté et Vicomté de Paris » en le jugeant digne de la confiance qu'il lui accordait :

**Gabriel NICOLAS de LA REYNIE**
Né le 25 mai 1652 à Limoges, Nicolas de La Reynie issu de la noblesse, jouissait d'une large aisance, à 17 ans, il partit étudier à Bordeaux où en 1645, il épousa la fille d'un avocat au Parlement Bordelais et délaissa le Barreau pour entrer en Magistrature. Sous l'insurrection, il se rangea sous le drapeau du Gouverneur de la province, le Duc d'Epernon, entièrement dévoué à la couronne. Les insurgés victorieux pillèrent et brûlèrent sa maison pour se venger. Il se réfugia auprès du Duc d'Epernon et devint son intendant, où il excella dans ses fonctions. Le Duc le recommanda à Mazarin mais en vain car il mourut en 1660.

C'est alors que Nicolas de La Reynie acheta une charge de Maître de Requêtes, outre ses fonctions d'administrateur de Paris, son activité s'étendit à d'autres domaines délicats. Le Roi lui attribua le rôle de magistrat instructeur dans des affaires criminelles importantes, telles que celles du Chevalier de Rohan et de la Brinvilliers. Fin lettré et bibliophile, en tant que « Directeur de la Librairie », il était aussi chargé de la censure de tous les écrits, grâce à lui, certains écrits de Molière furent sauvés car il les conserva au lieu de les brûler. L'application à Paris de l'Edit de Nantes lui revint et il dut poursuivre les protestants, ce qu'il fit sans employer la terreur.

Il échoua dans sa mission dans deux domaines : celui de la Police des subsistances et celui de la Police des jeux. Il ne put vaincre la disette qui sévissait sur Paris de 1692 à 1695 et lutta sans succès contre les tripots clandestins et jeux de hasard qui généraient des fortunes scandaleuses et la ruine de certaines familles.

**« Paris devint la Ville la plus sûre et la plus propre du monde »**

Paris comptait plus de cinq cent mille habitants lorsqu'il a pris ses fonctions. Les forces de police dont il disposait étaient là pour assurer la sécurité et la salubrité dans les rues tortueuses, véritables repaires de filous où les coupeurs de bourse assassinaient leurs victimes en cas d'appel au secours. Ses auxiliaires directs, les commissaires furent des collaborateurs précieux, tel Nicolas DELAMARRE, connu comme auteur d'un « Traité de la Police » réunissant les textes de droits public et ordonnances de police.

Il disposait aussi des troupes de Guet Royal, plus de cent vingt cavaliers et de cent soixante fantassins pour patrouiller de

façon à surprendre les malfaiteurs et surtout de donner l'impression aux parisiens que la ville était bien gardée. A vrai dire, toutes ces forces de police étaient fort peu importantes pour une ville comme Paris. Malgré cela, il réussit à disloquer les bandes qui semaient la terreur. Plusieurs cours des miracles avaient été détruites et leurs habitants envoyés à l'Hôpital Général, tels les soldats déserteurs et les mendiants au nombre de 40 000 environ, qui usaient d'artifice en exhibant des infirmités lamentables pour obtenir des aumônes ou les magiciens qui dépouillaient les passants trop naïfs.

Après trois échecs des forces de police, une seule cours subsistait à saint Denis et La Reynie s'y rendit escorté de cent cinquante archers du Guet, un demi-escadron de soldats et une escouade de sapeurs pour forcer les portes. Il annonça que trois brèches allaient être pratiquées pour faciliter leur fuite et que ceux qui resteraient seraient arrêtés et pendus sur place.

Effrayés par l'énergique autorité de La Reynie, les truands se précipitèrent dans les trouées et leurs tanières furent rasées. Les étudiants, toujours prêts à batailler durent déposer leurs armes, les soldats, sans ordre écrit de leur capitaine se devaient de respecter le couvre-feu Afin que nul n'ignore les règlements, il les fit publier largement et veillait à leur stricte application en recommandant aux commissaires d'agir avec discernement et sans violence. Il examinait scrupuleusement les rapports qui lui étaient soumis afin de « décréter en forme et s'empêcher de méprendre » Par ses sages mesures appliquées avec fermeté, La Reynie ramena l'ordre dans les rues et les parisiens purent enfin connaître la douceur des promenades nocturnes.

Il ne se contenta pas de purger la Ville de ses éléments de désordre et s'attacha aussi à assurer la propreté de ses rues et l'hygiène de ses habitants. Une ordonnance publiée le 24 septembre 1667, astreignait les habitants à balayer chaque matin devant leur porte et laver le pavé hormis pendant les gelées.

Une surveillance sévère par les commissaires était exercée et des contreventions furent distribuées. Une taxe fut instituée pour tous les immeubles sauf l'Hôtel-Dieu et les ordres mendiants. Louis XIV marcha dans les rues pour se rendre compte lui-même de la propreté de la capitale et les résultats obtenus en quelques mois, furent si spectaculaires que des pays étrangers firent étudier le système mis en place et s'en inspirèrent pour en faire bénéficier leurs villes et capitales

### « Paris, ville lumière «

Son œuvre : d'innombrables problèmes réclamaient une solution, qu'il s'agisse de la voirie, de la police des vins, des jeux, de la presse et des cultes, cependant, la sécurité des rues de Paris était toute relative. Louis XIV avait donné pour mot d'ordre « Clarté et Sureté » car c'était à la faveur de l'obscurité que malfaiteurs et assassins perpétraient leurs crimes.

La Reynie régla les détails de l'éclairage de Paris et plus de 1000 lanternes publiques furent attribuées aux habitants des immeubles concernés qui les faisaient descendre par une corde du 20 octobre à fin mars au passage des « commis allumeurs ». En 1677, lorsque La Reynie quitta sa charge, 6 500 lanternes éclairaient Paris, Louis XIV appréciant l'efficacité d'une telle organisation, l'étendit par un édit aux autres villes du royaume. L'expression ancienne « Ville Lumière » fut employée par les contemporains de cette époque.

Il ne se contenta pas de purger la Ville de ses éléments de désordre et s'attacha aussi à assurer la propreté de ses rues et l'hygiène de ses habitants

La Reynie mourut en 1708, épuisé et malade, ainsi disparaissait le véritable créateur de la police parisienne. Le Duc de Saint-Simon, qui ne peut être taxé d'indulgence dans ses mémoires, fit une très belle éloge du premier Lieutenant Général de Police, mettant en lumière ses grandes qualités et terminant ainsi : »Aussi était-ce d'une grande capacité qui, dans une place qu'il avait pour ainsi dire crée, devait s'attirer la haine publique et s'acquit pourtant l'estime universelle »

**Nadine GRAS**

*Source : articles parus dans LIAISONS N° 139 et 141*

# DES MICROBES ET DES HOMMES



**« Le triomphe de la mort »**, de Pieter Bruegel l'Ancien, illustre la profonde impression laissée dans l'imaginaire européen par les épidémies et les guerres qui ont ravagé la société.

**Quand cette pandémie s'achèvera-t-elle ? L'histoire ne nous apporte pas d'indices, mais elle nous apprend que, par le passé, bactéries et virus ont décimé les populations et entraîné des tournants politiques, sanitaires et sociaux majeurs.**

La première pandémie connue « la pestilence » aurait commencé, au Nord-Est de l'Egypte en l'an 541 et se serait propagée rapidement sur l'ensemble du pays.

Début de l'an 542, l'épidémie frappe Constantinople, capitale de l'Empire romain d'Orient gouvernée pendant plus de quarante ans par l'empereur Justinien qualifié récemment « d'un des plus grands homme d'Etat de l'histoire » Lors des 15 premières années précédant l'épidémie, Justinien a codifié le droit romain, signé la paix avec les Perses et bâtit Sainte-Sophie.

Face aux ravages de la peste, il a ordonné la prise en charge des inhumations des indigents, selon Procope, on comptait plus de 10 000 morts par jour. Les années qui ont précédé l'épidémie, les généraux de Justinien avaient repris aux Goths, aux Vandales et à d'autres Barbares la majeure partie occidentale de l'Empire romain mais après 542, l'Empereur peinait à recruter des soldats et à les rémunérer et les territoires conquis se révoltaient. La peste est arrivée à Rome en l'an 543 puis en grande Bretagne en 544, une nouvelle vague a émergé à Constantinople en 558, une troisième en 573 puis de plus en 586.

Ce désastre a bousculé le cours de l'histoire, non seulement en Europe et dans les Amériques, mais aussi en Afrique.

## Trace de variole en Egypte Antique

La peste ne s'essoufflera pas avant l'an 750 et à cette date, un nouvel ordre mondial prévaut, une religion puissante est née, l'Islam et ses fidèles règnent sur un territoire correspondant pour une grande partie à l'ancien empire de Justinien, outre la péninsule arabe. Parallèlement, la majeure partie de l'Europe occidentale est sous contrôle des Francs, Rome ne compte plus que 30 000 habitants, la peste est peut-être responsable de ce déclin ?

**Si c'est le cas, on peut penser que l'histoire est écrite par les hommes mais aussi par les microbes. Souvent les épidémies brèves ou prolongées sont concomitantes des guerres en s'alliant à l'agresseur ou à l'agressé.**

**La variole surnommée « monstre tacheté » appartient à cette dernière catégorie. Elle aurait tué plus d'un milliard de personnes avant d'être éradiquée au milieu du XXème siècle.** Personne ne sait d'où elle est venue, le virus appartenant au genre des vaches, des camélidés et des singes au contact des humains. On retrouve des traces de variole sur les momies égyptiennes y compris sur celle de Ramsès V qui est mort en 157 avant J.C. Les Romains semblent avoir contacté la variole près de Bagdad lorsqu'ils sont allés combattre leurs ennemis les Parthes en 162. Le médecin Claude Gallien (129-201) a signalé que ceux qui souffraient de cette maladie, ils présentaient une éruption cutanée « la peste galénique » qui avait des similitudes avec la variole dont Marc Aurèle, « dernier des cinq bons empereurs » décédé en 180.

Au XVème siècle, la variole est endémique en Europe et en Asie, la majorité de la population y est exposée au cours de sa vie et le taux de mortalité atteint le seuil de 30% et plus chez les jeunes enfants soit plus de 90% dans certaines régions. Quiconque survivait était immunisé à vie, même si beaucoup finissaient aveugles ou balafrés d'affreuses cicatrices.

## Le nouveau monde ravagé

**La première « épidémie en terre vierge » des Amériques a commencé à la fin 1518, cette année-là, une personne venue d'Espagne a importé la variole à Hispaniola** (l'ile où se trouve Haïti et la République Dominicaine), la petite vérole a fait beaucoup des ravages chez les Taïnos autochtones.

Dans un courrier adressé en 1519 au roi d'Espagne, Charles 1er par deux frères jésuites, ils écrivent qu'un tiers des insulaires en sont frappés. En 1521, l'épidémie permet à Hernan Cortès de conquérir Mexico.

Les Européens ont apporté avec eux de nombreuses autres maladies, telles que la rougeole, le typhus et la diphtérie. Selon William M.DENEVAN « la découverte de l'Amérique a été suivie de ce qui pourrait être le plus grand désastre démographique de l'histoire de l'humanité ». Ce désastre a bousculé le cours de l'histoire, non seulement en Europe et dans les Amériques, mais aussi en Afrique car les Espagnols confrontés à une pénurie de main-d'œuvre, se sont tournés progressivement vers le trafic d'esclaves.

## Mesures de santé publique à Venise

La quarantaine, issue de l'italien « quaranta », a été choisie non pour des raisons médicales mais théologiques, car l'Ancien et le Nouveau Testaments multiplient les références au nombre 40 dans le contexte de purification, les 40 jours du déluge dans la Genèse et du Carême, sans oublier les 40 jours d'errance dans le désert pour le peuple israélite.

**Les premières quarantaines sont organisées entre 1347 et 1351 pour lutter contre la peste noire.** Au XV ème siècle les Vénitiens ont construits des lazarets, établissements d'isolement sur les iles périphériques où les navires étaient contraints d'amarrer.

**L'avènement d'une « politique de santé publique » qui participe à « l'accumulation de pouvoir par l'Etat mais qui a provoqué de nombreuses esquives, résistances et émeutes s'est heurtée à la religion et à la tradition, comme c'est le cas encore aujourd'hui.**

Le choléra arrive en 3ème position derrière la peste et la variole, il est provoqué par une bactérie en forme de virgule Vibrio cholaraé qui n'est jamais sortie du Delta du Gange et qui subit actuellement sa 7ème pandémie depuis 1961.

Le microbe a voyagé au XI-Xème siècle par les navires et le colonialisme et est arrivé à Calcutta en 1817 puis s'est propagé dans toute l'Asie du Sud, il a poursuivi son itinéraire jusqu'à Zanzibar, Oman puis en Russie et aux Etats Unis.

### Rumeurs d'empoisonnement

La rumeur veut que des médecins cherchent délibérément à tuer les patients au motif que contrairement à la peste ou à la variole, le choléra qui circule dans la nourriture ou l'eau contaminée touchent principalement les habitats urbains insalubres. En 1831, à St Pétersbourg un médecin est touché par une pierre à la tête par un manifestant et celui-ci fait courir la rumeur que toute la communauté médicale veut le venger. Les médecins sont devenus des cibles et sont accusés d'empoisonnement notamment à Liverpool ou à Glasgow.

> Les épidémies ont toujours été des sources de division et les autorités qui appliquent la quarantaine deviennent des agents de répression

### Un terrain propice à la révolution russe

Quelques années plus tard, de nombreuses émeutes liées au choléra ont éclaté donnant lieu à des répressions sanglantes à Donetsk en Ukraine puis à St Pétersbourg. Le pouvoir accuse les manifestants « d'anarchistes », des dizaines de commerces sont pillés et cette répression entraîne de nouvelles manifestations, le cercle vicieux déclenché par le choléra contribue à préparer le terrain de la révolution russe.

En 1961, la 7ème épidémie de choléra commence à Sulawesi en Indonésie et se propage 10 ans plus tard, en Inde, en union Soviétique et dans plusieurs pays d'Afrique, le Pérou est également frappé en 1991 avec 3500 victimes.

La maladie s'est propagée en République Démocratique du Congo en faisant 12 000 morts en 1994 et se poursuit encore à ce jour, notamment en Haïti où des rumeurs circulent selon lesquelles l'épidémie proviendrai d'une base où ont été logés des soldats népalais chargés du maintien de la paix. L'ONU a finit par reconnaître la véracité des rumeurs, mais depuis 2010, 10 000 Haïtiens sont morts.

### Conséquences imprévisibles

Les épidémies ont toujours été des sources de division et les autorités qui appliquent la quarantaine deviennent des agents de répression. Tout au long de l'histoire, les populations ont reproché les épidémies à ceux qui venaient de l'extérieur à l'exemple des notables de Strasbourg qui accusaient les Juifs d'être porteurs de la peste noire au XIV siècle et d'avoir empoisonné les puits.

Suite aux menaces proférées, la moitié de la communauté juive a fait le choix de se convertir et en 1349, les autres ont été brûlés vifs malgré les récriminations du pape Clément VI.

Cette même année, les communautés juives de Francfort, Mayence et Cologne ont été exterminées. Pour fuir ces violences, les Juifs ont émigrés en masse vers la Pologne et la Russie transformant à jamais la démographie européenne. A chaque épidémie, à l'image de celle qui se déroule aujourd'hui, il est tentant de se tourner vers le passé pour déterminer ce qu'il faut faire ou ne pas faire.

Près de 1500 ans ont passé, depuis les premières épidémies mais en dépit des points communs identifiés, il y a des différences notables. Ainsi, pendant les émeutes, les manifestants n'ont jamais accusé les étrangers mais les médecins et les fonctionnaires de l'Etat.

La variole a aidé les Espagnols à conquérir les Empires Aztèques mais d'autres maladies ont fait tomber des puissances coloniales à l'exemple de Napoléon qui a voulu reprendre Haïti mais comme ses soldats mourraient en grand nombre de la variole, il a du y renoncer et a vendu la Louisiane aux USA.

Les variations dépendent des facteurs tels le mode de transmission, la durée de la contagion et les structures sociales de chaque pays. On ne peut se hasarder à très peu de prédictions sur le Covid-19, mais une chose est sûre, cette maladie sera, à son tour le sujet de nombreuses histoire.

**Nadine GRAS**

# GRAND LIVRE DE L'UNIFORME DU GARDIEN DE LA PAIX

## et son histoire par didier Bruc

Retrouvez les grandes pages de l'histoire de France à travers l'évolution du gardien de la paix et de ses uniformes, depuis 1829, année de la création de la première police en uniforme au monde, jusqu'à nos jours. Les gardiens de la paix par leur métier se sont trouvés au coeur de notre histoire : ils y ont participé souvent par dévouement, parfois malgré eux, en laissant pour certains leur vie en faisant leur devoir.

Découvrir l'histoire de la police française à travers l'évolution des uniformes du gardien de la paix nous amène à passer en revue les grands événements historiques qui ont fait la France dans leur chronologie et leurs contextes politiques, de façon didactique. Ces événements sociaux ont poussé la police française à se moderniser aux niveaux matériel et organisationnel afin d'assurer au mieux la paix publique et la sécurité de tous.











Si vous êtes intéressés par l'achat de cet ouvrage, prenez contact par mail avec l'AGRPN :

**PAR COURRIEL :**
secretariat@agrpn.fr
**COURRIER POSTAL :**
2 bis rue Dupont de l'Eure
75020 - PARIS

**244 PAGES**
21 x 27 cm

**39.95€**













# INTERVIEW DE GERARD HUBERT

**Merci à notre camarade Gérard HUBERT d'avoir pris un peu de son temps pour nous présenter sa collection d'insignes et casquettes de Police.**

**Lorsqu'on lui demande de se présenter, il nous répond :**

Je me suis retrouvé orphelin à l'âge de 10 ans et je suis entré à la Préfecture de Police en tant qu'Agent de Bureau à l'âge de 16 ans. Après avoir effectué son service militaire, j'ai réintégré « la Grande Maison » en tant qu'Enquêteur contractuel puis en août 1975, je suis entré au CAPU pour y suivre une formation de Gardien de la Paix. Ma première affectation a été dans une Compagnie de District d'Arrondissement à Paris suivie par une mutation dans le Val de Marne, respectivement au C.S.P d'Ivry/Seine puis au C.S.P de Vitry/Seine. Rapidement, je me suis engagé dans le social policier et j'ai été élu par mes collègues au sein de mon service délégué syndical au SGP, délégué mutualiste à la MGP où j'ai occupé les fonctions d'administrateur de la SAPPP (section parisienne de la mutuelle) ainsi qu'à l'OMPN où j'ai occupé les fonctions de délégué de service, administrateur et trésorier-adjoint. Après avoir gravi les échelons, j'ai terminé ma carrière en tant que Major de Police. Retraité depuis le 01/01/2006, je continue de m'impliquer à l'AGRPN en tant que membre du Conseil d'Administration.

**A quel moment, as-tu eu l'idée de commencer cette collection ?**

Lorsque j'étais enfant, mon père était Gardien de la Paix et nous habitions dans une cité du Val de Marne à ALFORTVILLE (flic-city) dans laquelle résidaient de nombreux fonctionnaires de Police et Pompiers affectés à la (BSPP) Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. A cette époque-là, tout ce petit monde circulait en uniforme, pour aller et revenir du travail, donc toute la journée, je croisais mes voisins en tenue. Très tôt, j'ai été attiré par le prestige de l'uniforme (voir ma photo à l'âge de 9 ans) et de temps en temps, il arrivait qu'un voisin me fasse cadeau d'un képi. Lors du changement de tenue en 1985 (blouson et casquette), j'ai pu récupérer en souvenir un exemplaire de chaque grade de l'ancienne coiffure, appelée à disparaître définitivement. Petit à petit, le bouche à oreille à fait son effet, les collègues de tous grades, souvent des jeunes retraités me faisaient cadeau de leur couvre-chef, y compris l'un de mes patrons qui m'a offert son képi lorsque le corps des commissaires a été doté de la casquette. En ce qui concerne les insignes, j'ai commencé leur collection après avoir fait la connaissance du contrôleur de l'habillement de la Préfecture de Police, celui-ci avait conservé de nombreux « objets précieux » par devers lui. Et puis, j'ai rencontré d'autres collègues, collectionneurs en réseau et pratiqué de nombreux échanges, notamment sur les sites internet comme E.Bay ou le Bon Coin, etc ....

**La spirale infernale de la collection était enclenchée !!!**



# COLLECTION D'INSIGNES DE LA POLICE NATIONALE

de Gérard HUBERT







POLICE
POLICE NATIONALE
CARPENTRAS


POLICE
POLICE NATIONALE
HONNEUR-SECURITE-PROTECTION
CRS 11
SECTION MOTOCYCLISTE D'ESCORTE
CRS 11
POLICE
C.R.S. n°1
POLICE
C.R.S. n° 1
SURETE NATIONALE
POLICE
POLICE
C.R.S. n° 1
POLICE
SAUVETEUR SECOURISTE
DIRECTION CENTRALE
CRS


POLICE NATIONALE
SECOURS MONTAGNE
SECOURS EN MONTAGNE
CRS
POLICE NATIONALE
CRS
SECOURS EN MONTAGNE
FRANCE
POLICE NATIONALE
SECOURS EN MONTAGNE
SECOURS EN MONTAGNE
SECOURS en MONTAGNE








EXPERT
S.C.T.I.P.
FRANCE
ASSISTANCE TECHNIQUE
SCTIP
EXPERT
FIPN
RAID
DCI
GIPN
BI

# PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

*Source : le Lien UFR/FO*



Le gouvernement envisage de mettre en place, par voie d'ordonnance, des contrats -groupe à adhésion obligatoire assortie d'une participation financière de l'employeur pour les trois versants de la Fonction Publique.

Selon la Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, Mme Amélie de MONTCHALIN, ces contrats collectifs de protection sociale complémentaire seraient ouverts aux retraités, ce qui, toutefois reste à confirmer à la lumière des textes qui seront soumis aux partenaires sociaux.

Cette annonce suscite bien des interrogations, auxquelles des réponses claires doivent être apportées. Quelques principes de base sur le fondement du système de protection existant doivent être rappelés pour bien comprendre la menace qui pourrait peser sur les retraités : Liberté, démocratie, solidarité et indépendance sont les principes qui constituent le fondement de l'action mutualiste. Ces principes forment un tout, ils constituent le « carré magique » que les fonctionnaires ont eu à cœur de préserver et qui a guidé l'action mutualiste.

Les retraités exigent une protection complémentaire qui garantisse une couverture de soins de qualité

Ils ne peuvent être dissociés, ni séparés : que l'un de ces principes soit bafoué et tout l'édifice s'effondre.

Aujourd'hui, la société évolue et les règles sont bien différentes de celles du passé. Il serait facile de multiplié les exemples qui illustrent ces mutations. Pourtant « liberté, démocratie, solidarité et indépendance », sont quatre principes qui sont toujours d'actualité.

Toute l'histoire le montre, ces principes ont été et sont encore soumis à une adaptation incessante. Mais il n'est pas question de transiger avec eux et le vrai défi qui se pose aux retraités est de savoir comment les sauvegarder.

Depuis deux siècles, l'histoire en témoigne, les retraités ont toujours su les faire évoluer, ce qu'ils ont réalisé pendant une si longue période, ils sauront encore le faire. Leur passé plaide pour leur avenir.

Face à cela, que sait-on de ce contrat de groupe ? Rien ou presque rien !

La protection mutualiste donne satisfaction à 85% des fonctionnaires adhérents volontaires et qui, pour la Ministre, ne doit pas, je cite : « s'arrêter aux frontières de l'actif » mais pour lequel, il serait insensé d'avoir une obligation pour les retraités. A ce stade, les orientations de la Ministre interrogent et les questions sont nombreuses. Quelles garanties devra comporter le contrat groupe collectif pour que les retraités aient des garanties égales par rapport à l'existant ?

- Est-ce que l'opérateur de demain utilisera la solidarité intergénérationnelle pour indexer le montant de ses cotisations ?
- Est-ce que le contrat de groupe collectif comportera le niveau de prévoyance avec la couverture des risques dépendance et perte d'autonomie ?
- Qu'adviendra-t-il des contrats de prévoyance annuels actuellement couplés à la garantie santé pour lesquels les retraités ont cotisé de nombreuses années en tant qu'actifs et continuent de cotiser en tant que retraités ?

**Le périmètre d'éligibilité doit couvrir tous les fonctionnaires actifs et retraités dans les mêmes conditions.**

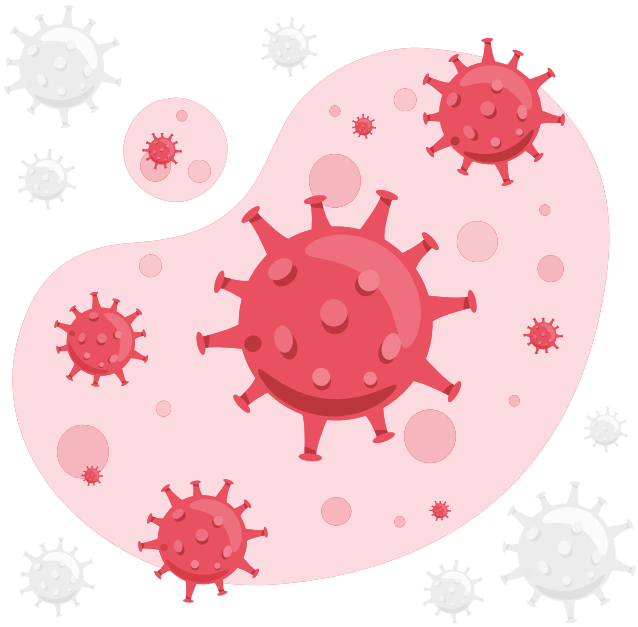
Il serait inacceptable de continuer à segmenter le risque selon l'âge et de voir perdurer une tarification par tranche d'âge dont les hausses sont devenue exorbitantes et insupportables dans le budget des retraités.

Les retraités exigent une protection complémentaire qui garantisse une couverture de soins de qualité et n'accepteront pas une cotisation de base dont l'évolution serait exponentielle les années suivantes de sorte, que la participation de l'Etat serait, de fait, rapidement absorbée. Ils contestent également le principe car chacun doit avoir le libre choix de son contractant, ce qui n'est pas incompatible avec le principe d'une participation financière de l'Etat.

**Nadine GRAS**



# LE CORPS SOCIAL EST MIS A MAL,
## LE COVID-19 TOUCHE À LA FOIS LE CORPS PHYSIQUE ET LE CORPS SOCIAL



Le COVID met à l'épreuve la nature de nos relations sociales, coupe les ponts entre nous en influant sur notre vie sociale de plusieurs manières :

- Sur les gestes quotidiens de la vie sociale
- Sur les fractures au sein de la société, qui déterminent notre manière de vivre et nos craintes
- Sur notre conception des barrières sociales (qui est à sa place et qui ne l'est)
- Sur les comportements sociaux qui s'offrent à nous en réponse aux menaces

C'est par le toucher que nous tissons du lien, que nous partageons nos peines et nos joies notamment à l'occasion des mariages et des enterrements. La bise et les étreintes marquent la nature, le sens et l'intensité de nos liens et la poignée de main est un rituel d'accès à l'autre, une manière d'ouvrir une relation ou de la fermer, de mesurer ce que l'on peut attendre de l'autre.

En cette période de crise sanitaire, nous perdons beaucoup de marqueurs de notre intimité et de notre attachement au moment où nous en aurions le plus besoin. Or, la distance de l'intime est aussi celle de la contagion et notre convivialité se trouve entravée par la peur de la contamination.

Le « serrage de coude » ou l'acrobatique « salut du pied » ne sont pas des gestes naturels et génèrent pour certains un sentiment de gène. Il n'est pas aisé de considérer nos amis et membres de notre famille comme des menaces potentielles et nous-mêmes comme étant un danger pour eux. La consigne de distanciation sociale nous demande de nous écarter les uns des autres et les trottoirs et magasins sont devenus des théâtres de manœuvre d'évitement.

Le domicile est considéré comme un lieu sûr, à condition de ne pas avoir été infecté mais se pose-t-on la question pour les sans-abris ou les détenus ? Des décennies d'indifférence ou d'austérité se paient aujourd'hui car leur situation fait peser un risque sur la population, le COVID devient plus qu'une crise sanitaire.

### Fracture générationnelle: la perception du risque est déformée à la fois par le vécu et par les intérêts personnels

Les jeunes souvent épargnés par une forme grave de la maladie, ils ne sentent pas concernés et agissent comme s'ils étaient immunisés. Tandis que les anciens « font profil bas » et tentent de dématérialiser leur vie sociale, les ados battent le pavé bras dessus, bras dessous en ne respectant pas les consignes de distanciation sociale.

Les diverses réactions semblent suivre les lignes de fracture intergénérationnelles face à une génération qui perçoit une retraite, qui a occupé un emploi à temps plein, qui

ne s'est pas endettée pour étudier, qui a eu accès au crédit immobilier et qui demande à une génération sans espoir d'être vigilante !

Par contre, La perception du risque du dérèglement climatique entre les jeunes et leurs ainés se trouve inversée, la conscience est plus aigüe chez ceux qui espèrent hériter d'une planète habitable et voient dans le dérèglement climatique un risque qui les touche personnellement alors que leurs ainés agissent comme si ce n'était pas leur problème.

### La faute de l'autre.

Les propos de certains responsables politiques repris en boucle dans les médias se fondent sur la répartition sociale du risque et de la menace.

La perception du coronavirus est présentée non pas comme un agent pathogène indépendant mais comme une arme pointée sur nous par des gens qui nous veulent du mal. Les menaces ont toujours l'air de venir de l'extérieur ainsi au 16ème siècle, les Juifs ont été accusés d'avoir causé la peste noire et la grande peste à Londres aurait été ourdie par les Jésuites.

L'épidémie de choléra à New-York en 1832 a été imputée aux catholiques irlandais et au début du 20èmesiècle, les vagues d'immigration successives en provenance du sud et de l'est de l'Europe auraient apporté de nombreuses maladies. Le président TRUMP après avoir a justifié la construction du mur à la frontière avec le Mexique en déclarant que les mexicains étaient porteurs de »maladies contagieuses horribles » a cru bon de politiser l'épidémie en baptisant le COVID-19, « virus chinois ».

Tandis qu'un diplomate chinois du Ministère des Affaires Etrangères chinois a tweeté que c'était peut-être l'armée américaine qui avait apporté le virus à Wuhan. Sociologues et virologues nous exhortent à comprendre que ce virus est le « nôtre » et non « le leur »

A l'inverse, on a du mal à voir ses amis et sa famille comme des menaces, leur statut les excluant d'emblée malgré les mises en garde des scientifiques sur ces présuppositions sachant que notre capacité à surmonter la crise dépend de la confiance que nous accordons à leurs propos. **Comme pour les épidémies passées, le COVID met à l'épreuve le tissu social.**

### Une expérience politique mondiale : Quel type de société est le mieux à même d'affronter ce virus ?

Les enseignements politiques pratiques que l'on nous prêche en ce moment entrent dans le champ de cette question.

L'un deux concerne la propagation planétaire du virus qui appellerait une diffusion mondiale de l'information et une action coordonnée à l'échelle internationale, il y a bien l'OMS mais dans l'avenir, il va sans doute nous falloir des institutions internationales autrement plus puissantes.

Pour certains, nous devons tirer des leçons de gestion de la crise en Chine selon eux, une épidémie de ce type appelle nécessairement une réponse autoritaire, ils voient cette épidémie comme une maladie politique qui appelle une gestion centralisée et une restriction drastique des libertés des citoyens.

Nos réactions politiques au virus sont l'occasion d'une expérience sociale, la peur étant que la COVID ne serve à une dérive autoritaire.

**Plusieurs questions se posent :**

- Sommes-nous capables de reconnaître la fiabilité des informations scientifiques et d'agir en conséquence ?
- De réparer une partie des dégâts causés par l'austérité et le creusement des inégalités ?
- Nous soucions-nous réellement les uns des autres ?
- Sommes-nous capables de gérer la crise sans basculer dans une dérive autoritaire ?
- Sommes-nous capables d'inventer une société dans laquelle nous resterions en contact, sans nous toucher, plutôt que de céder à la nostalgie et de reconstruire le monde d'avant ?

**Si nous devons rester dans le même bateau, il va peut-être nous falloir apprendre à le construire ensemble.**

# UN ADHÉRENT NOUS FAIT PART DE SES DIFFICULTÉS

## À accéder aux aides de l'Etat en qualité de retraité de la Fonction Publique

**Monsieur OLIVIER Patrick**
**5 Rue Léo David**
**17700 St Germain de Marencennes**
**Mail : dbpatol48@orange.fr**
**Tel : 0607753515**

**St Germain de Marencennes**
**le 24 septembre 2020**

**Monsieur Gérald Darmanin**
**Ministre de l'Intérieur**
**Hôtel de Beauvau**
**1, Place Beauvau**
**75800 Paris Cedex 08**

**Monsieur le Ministre de l'Intérieur,**

Une question me taraude... Les retraités de la fonction publique en France seraient-ils de sous citoyens, des citoyens de seconde zone ou des citoyens à part entière ?

Je m'explique. Après avoir lu et entendu moultes publicités sur la rénovation des salles de bains à 0 euros où avec une aide de l'état à hauteur de 5 000€, j'ai donc testé mon éligibilité à cette possibilité. A priori je cochais toutes les cases... Un artisan est donc venu pour établir un devis et à ma grande surprise il m'informait que l'aide d'action logement (ex 1% patronal) n'était attribuée qu'aux anciens salariés du secteur privé.

Secteur privé qui cotisait au 1% patronal et qui cotise aujourd'hui à Action logement pour ses salariés. Et l'Etat dans
tout cela ? Que fait-il pour ses salariés ? Pour les retraités de la Fonction publique ?

Pouvez-vous me préciser aujourd'hui, à 72 ans, à quel secteur j'appartiens ? J'ai travaillé, Monsieur le Ministre, pour le secteur public sans démériter ! Je suis donc par conséquent un travailleur retraité ! Rien de plus, rien de moins ! Mais cependant pas pour la Loi de la République pour laquelle je ne serai probablement qu'un vieux nantis, un horrible privilégié et pourquoi pas un vil profiteur... Avec mes 1900€ de retraite par mois, soumis à l'impôt, la CSG, la CRDS, pensez-vous vraiment que je ne puisse être qu'un accapareur ?
Le logement social a été ouvert aux fonctionnaires, non sans mal et avec des conditions drastiques... Pourquoi le Gouvernement auquel vous appartenez ne s'engage pas à traiter socialement les fonctionnaires comme tous les citoyens ?

Les retraités quelques soient leur situation, leur métier ne peuvent faire l'objet d'aucune différence ou autres discriminations en matière sociale, et ce au nom de la sacrosainte

-Egalité- conformément au précieux Triptyque Républicain « Liberté - Egalité - Fraternité » mots encore gravés, pour l'instant, au fronton des édifices publics.

Monsieur le Ministre, toucher à l'égalité c'est remettre en question la Liberté ! Lorsqu'il y a moins d'égalité certains citoyens perdent en Liberté...

Toucher à l'égalité c'est remettre en question la Fraternité ! Lorsque certains perdent en Egalité, ils se retournent vers ceux qui en ont le plus...

La constitution du 4 octobre 1958 dans son article premier édicte que la République française est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine.

Elle confirme, dans son préambule, son attachement à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen adoptée le 26 août 1789, comme texte fondateur de la République française. Ce texte affirme la primauté des droits de l'Homme sur toute autre considération.

Article premier de la DDHC- Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Très sincèrement, en quoi Monsieur le Ministre de l'Intérieur, la discrimination des fonctionnaires retraités, entre autres de la Police nationale, comme moi, reconnu médicalement à mobilité réduite (il ne s'agit là que d'une précision) serait-elle d'utilité commune ?

Mes jeunes camarades policiers seront très intéressés d'apprendre, par l'intermédiaire de leurs syndicats, ce qui les attend désormais lorsque la République, après les avoir bien rincés, bien éreintés, n'aura plus besoin d'eux...

Le Président de la République, garant de la Constitution, à l'évidence soucieux de ses concitoyens et plus particulièrement des plus anciens auprès desquels il se rappelle régulièrement à leur « bon » souvenir... a demandé dans une lettre de mission adressée en septembre 2020 à François Bayrou, Haut-commissaire au plan, de porter une attention toute particulière « à la questions des inégalités ». Quel chantier...

Tous les espoirs seraient-ils permis ? Cela ne règle pas cette lamentable situation qui n'aurait jamais dû être générée
avec la bénédiction des politiques !

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Patrick Olivier.**

## COPIE TRANSMISE À :

- Madame Emmanuelle Wargon, Ministre chargée du Logement sous l'égide du Ministère de la Transition écologique et solidaire de Madame la Ministre Barbara Pompili
- Monsieur François Bayrou, Haut-commissaire au plan

Ligue des droits de l'homme Section de La Rochelle-Aunis

# ATTENTION !!!
# TROP DE JOURNAUX, DE COURRIERS, NOUS REVIENNENT !



Pensez à nous faire parvenir tout changement d'adresse vous concernant, mais aussi les changements d'adresses éventuels , de nom (mariage), de téléphone de la personne que vous avez désignée comme bénéficiaire du secours décès lors de votre adhésion.

**POUR NOUS ADRESSER UN COURRIER POSTAL :**

2 bis rue DUPONT de l'EURE 75020 PARIS ;
Par internet : secretariatagrpn0@gmail.com
ou tresorerieagrpn@gmail.com

Le trésorier
Michel BARGONI

## COMMUNICATION

Suite à la mise en service de la fibre dans nos locaux, la société Orange a supprimé notre ligne directe actuelle. Depuis un mois le syndicat a sollicité le rétablissement de cette ligne ou d'une nouvelle. Vous pouvez nous contacter:

**secretariat@agrpn.fr**

Nous vous informerons dès que possible du numéro dédié.

# NÉCROLOGIE

Au nom de l'A.G.R.P.N. Le Président et le Conseil d'Administration
Présentent aux familles endeuillées leurs plus sincères condoléances

| | | | |
|---|---|---|---|
| BOQUILLON CLAUDE | 94 | LIVRY GARGAN | SEINE ST DENIS |
| BIRON ANNA | 98 | NOGENT SUR MARNE | VAL DE MARNE |
| LE GALL JOSEPH | 89 | LE FAOÜET | COTES D'ARMOR |
| LEGRAND MONIQUE | 84 | STE GENEVIEVE DES BOIS | ESSONNE |
| CLAUDE PIERRE | 90 | PARIS | PARIS |
| LACHERY MICHELINE | 96 | BLAGNAC | HAUTE-GARONNE |
| KIEFFER ROGER | 96 | PARIS | PARIS |
| GELEY ERNEST | 85 | DOLE | JURA |
| GALMICHE MICHEL | 79 | GRETZ ARMAINVILLIERS | SEINE ET MARNE |
| TOURNAY ROBERT | 92 | ROSNY SOUS BOIS | SEINE ST DENIS |
| STEFANI MARCEL | 96 | SAINTE MARIE DE LA MER | BOUCHES DU RHONE |
| LECHAUX JEAN | 86 | HOUILLES | YVELINES |
| PASCOUAU JACQUELINE | 91 | LAHONTAN | PYRENEES ATLANTIQUES |
| LATHULIERE GUY | 79 | PERPIGNAN | PYRENEES ORIENTALES |
| BEAUZEL CLAUDE | 84 | ORLEANS | LOIRET |
| THION GILLES | 75 | VIRY CHATILLON | ESSONNE |
| PLOURDE GEORGES | 88 | ST REMY LES CHEVREUSES | YVELINES |
| ROUX ROLAND | 87 | LES VANS | ARDECHE |
| LALLEMAND GEORGES | 90 | ST BENOIT S/ LOIRE | LOIRET |
| BELLANGER EMILIENNE | 88 | ROISSY EN BRIE | SEINE ET MARNE |

MEDIAPRINT

L'imprimerie proche de vous !

www.serviceprint.fr




## Editeur spécialisé dans l'impression DES AGENDAS, ET CALENDRIERS

**1. IMPRIMERIE OFFSET**

Nous vous proposons l'impression offset de tous vos supports, de la carte de visite au grand format, ainsi que les finitions (pelliculage, vernis sélectif, dorure, etc...) et façonnages (pliage, dos carré collé, etc...)

**2. IMPRIMERIE NUMÉRIQUE**

Notre parc machine est à votre disposition pour répondre à la quasi totalité de vos projets d'impression numérique, sur tous types de supports (pvc, bâche, forex, akylux, bois, carton, plexy, aluminium, etc...)

**3. ATELIER GRAPHIQUE**

Afin de vous proposer un service de qualité, nous mettons à votre disposition notre atelier graphique, pour la création complète de votre support de communication, ou pour que nos graphistes vérifient l'intégralité vos fichiers.

ZAC ST MARTIN – 23, RUE BENJAMIN FRANKLIN - 84120 PERTUIS
TEL. 04 90 68 65 56 - FAX 04 86 85 51 24 - direction@serviceprint.fr